

Image not found or type unknown



Retour d'un sans papier dans son pays d'origine

Par **nirisoa54**, le **03/11/2012 à 12:55**

Bonjour,
Quelles sont les conditions et les démarches à suivre, qu'est-ce qui nous attends?
Merci

Par **Nicole29**, le **03/11/2012 à 13:11**

Bonjour,
Si vous retournez dans votre pays, il faut voir à la mairie car vous avez droit à 3 tonnes, si je ne me trompe pas, pour vos bagages, dans un bateau.